

CARPADD

Centre africain de recherche pour la paix et le développement durable

► *Note d'analyses sociologiques, N°24, Octobre 2021*

www.carpadd.com

► **Paradiplomatie des institutions décentralisées et morale dans la poursuite des intérêts nationaux**

une analyse entre la Commune de Yaoundé VI et la ville d'Erstein

● **YVES-PATRICK MBANGUE NKOMBA, PhD**

Université de Yaoundé II - GIRSP

● **JERFREY NDJEMBE DOKALI**

Université de Yaoundé II - CERDAP

Pour citer ce texte :

Mbangue N. Y-P & Ndjembe D.J, « Paradiplomatie des institutions décentralisées et morale dans la poursuite des intérêts nationaux: une analyse entre la Commune de Yaoundé VI et la Ville d'Erstein », *Note d'analyse sociologiques*, N° 24, Octobre 2021, CARPADD, Montréal.

Le **CARPADD** est un organisme indépendant qui a pour vocation de favoriser la recherche, la formation et le transfert des connaissances dans les domaines de la paix, de l'aménagement, du développement durable, des migrations, des crises et conflits, de l'autonomisation des communautés, etc.

203-2370 Rue Gold, Montréal, Québec, Canada, H4M 1S4 | Tél: (514) 559-3020 | contact@carpadd.com



Résumé

Les activités internationales des collectivités territoriales engagées depuis les années 1980 donnent aujourd'hui avec le phénomène de mondialisation une légitimité à celles-ci sur la scène diplomatique. Partant du fait que les relations internationales ne sont pas neutres, l'analyse vise à répondre à la question comment expliquer la contribution de la morale dans la poursuite des intérêts nationaux dans la paradiplomatie entre la CAY 6^e et la ville d'Erstein ? L'analyse non stato-centré fondée sur le transnationalisme soutient que la paradiplomatie épouse une logique diplomatique puisqu'elle ne s'éloigne pas des civilités étatiques. Le corollaire en est que la logique de puissance structurante dans les relations internationales y est aussi émergente. Cette paradiplomatie soulève ainsi une problématique digne d'être prise en compte du fait du jeu des rapports de force entre les collectivités territoriales. Pour parvenir à nos démonstrations, des fouilles et des analyses documentaires ont été menées notamment la consultation des documents physiques et en ligne, ainsi que des entretiens ont été effectués avec certains responsables et parties prenantes aux échanges.

Mots clés : action publique, coopération décentralisée, ville, paradiplomatie, morale.

Introduction

Le 28 octobre 2010, une convention¹-cadre triennale de coopération décentralisée met en relation trois (3) principaux partenaires². En s'appuyant en effet sur des liens historiques, les collectivités qui entretiennent des échanges techniques depuis la création de la collectivité camerounaise en 1996³, orientent prioritairement les actions vers l'appui au développement de Yaoundé⁴ 6^e auxquelles les collectivités françaises contribuent financièrement et techniquement (Cf. Convention, 2014-2016). Par la suite, le 4 juillet 2014, le Conseil municipal de la CAY 6^e signe une délibération⁵ qui réexprime sa volonté de poursuivre le partenariat⁶. Cette dernière délibération est

¹ Ladite convention est signée par M. Jean Claude Adjessa Mélingui, maire de la CAY 6 et ses homologues français : M. Jean-Marc Willer, maire de la ville d'Erstein et M. Denis Schultz, directeur de l'Institut régional de Coopération-Développement.

² Il s'agit ici de la CAY 6^e, la ville d'Erstein et l'Institut Régional de Coopération au Développement.

³ Il faut souligner ici que dès sa création en 1996, la commune de Yaoundé 6 souhaite engager un partenariat de coopération décentralisée avec une collectivité territoriale alsacienne. Sollicitée par l'IRCOD, la ville d'Erstein s'engage dès 1999 dans une relation de partenariat avec celle-ci pour l'accompagner dans le cadre de ses compétences en matière de services de proximité.

⁴ Yaoundé est une ville dans la région du centre. C'est d'ailleurs la capitale de cette région.

⁵ Il s'agit ici de la délibération n° 007/ED/14/CAY6 autorisant le maire à signer une convention-cadre triennale de coopération décentralisée avec la ville d'Erstein et l'Institut régional de coopération et développement d'Alsace (IRCOD).

⁶ Cette information est extraite du registre des délibérations du conseil municipal de la mairie de Yaoundé 6.

approuvée par le préfet du Mfoundi⁷ M. Jean Claude Tsila ; le nouveau maire de Yaoundé 6 M. Paul Martin Lolo et la secrétaire de séance Mme Adèle Hortence Mamingo. Elle traduit par ailleurs la sollicitation des partenaires à renouveler le partenariat pour une période allant de 2014 à 2016. Sollicitation à laquelle les partenaires français répondent favorablement par l'envoi à leur homologue du texte portant convention triennale de coopération décentralisée.

Le partenariat se cristallise par une relation d'échange à travers la mise en œuvre, à Yaoundé 6, des programmes d'aménagement et d'assainissement urbain, de promotion de la lecture publique, d'éducation au développement et du renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières de la commune. Cela étant, si les projets sont définis sous la forme d'un agenda de coopération décentralisée impliquant toutes les parties prenantes, la construction et la réalisation de ceux-ci reposent sur des capacités d'initiatives, de leadership et de mobilisation inégalement partagées qui concourent à des échanges asymétriques entre les collectivités territoriales françaises, en quête de leur intérêt national. Cela met de ce point de vue en visibilité, la domination des collectivités françaises sur leur homologue camerounais. Ce qui montre par la même occasion que l'engagement international des collectivités territoriales ne saurait être dénué d'intérêts, posant par-là, le problème de la puissance dans les relations internationales infra-étatiques. Il apparaît de ce point de vue que la paradiplomatie s'avère dès lors, être un objet ordinaire pour les politistes qui peut être saisie différemment.

En effet, si partant de ce contexte d'étude, l'accent est mis sur la notion de coopération décentralisée (Petiteville, 1995 ; Husson, 2000 ; Bekkouche et Gallet, 2001 ; Noizet, 2003 ; Laye, 2005 ; Tulard, 2006), il faut noter que le concept d'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) (Autexier, 1989 ; Pasquier, 2001 ; Gounin, 2005 ; Massart-Pierard, 2005 ; Viltard, 2008) a été systématisé bien avant celui de coopération décentralisée et repris au fil des ans. En outre, l'évolution conceptuelle entraîne par la même occasion dans la communauté scientifique un foisonnement de concepts pour qualifier les activités internationales des collectivités territoriales dans un contexte de mondialisation et de croissance des relations transfrontalières (Paquin, 2018)⁸. Avec l'intensification des relations transnationales, certains auteurs trouvent qu'il est convenable de parler de « diplomatie des villes » (Viltard, 2008 ; 2010 ; 2020), qui représente d'ailleurs une des variantes de l'action internationale des collectivités territoriales (AICT) ; et d'autres préfèrent le concept de « paradiplomatie »⁹ pour qualifier l'AICT, de « microdiplomatie » (Duchacek, 1990),

⁷ Le Mfoundi est l'un des dix (10) départements de la région du centre au Cameroun.

⁸ Cité in BALZACQ T., CHARILLON F. et RAMEL F., (dir.), *Manuel de diplomatie*, Paris, Les Presses de Science Po, 2018.

⁹ Pour un exposé complet sur les débats portant sur cette notion, voir PAQUIN S., « La paradiplomatie », Chapitre 3, in BALZACQ T., CHARILLON F. et RAMEL F., (dir.), *Ibid.*

de « diplomatie régionale subétatique » (*regional sub-state diplomacy*) et d'autres privilégient l'expression *multi-track diplomacy*, ou encore « diplomatie à paliers multiples » (Hocking, 1993 ; Criekemans, 2011). Alors qu'en France, on utilise parfois l'expression « coopération décentralisée » pour désigner l'AICT.

Cependant, le concept de « paradiplomatie » centrale à cette analyse, est un néologisme qui apparaît dans la littérature scientifique au cours des années 1980 (Paquin, 2018 : 70). Il renvoie à un mandat accordé par un État à un acteur infra-étatique pour défendre les intérêts de cet État à l'international et pour les promouvoir sur la scène internationale (*Ibid.*, p. 74). Le concept est défini par son inventeur Panayotis Soldatos (1990 : 32) comme étant « la poursuite directe, à des degrés variables, d'activités internationales de la part d'un État fédéré » (Cité par Paquin, 2018). Ivo D. Duchacek quant à lui situe cette notion de « paradiplomatie » au-dessus de sa « microdiplomatie ». Pour lui, il s'agit d'une « une politique internationale de la part d'un État fédéré, une politique internationale qui peut être parallèle, coordonnée ou complémentaire à celle de l'État central, mais qui peut également parfois entrer en conflit avec la politique internationale du pays (Duchacek, 1990 : 32, cité par Paquin, 2018 : 70-71). De ce point de vue, tendant à être de plus en plus utilisée, Stéphane Paquin (2003 ; 2004 ; 2005) pense qu'en tant que fait marquant des relations internationales, cette notion qui prend ses origines dans les années 1980, est contestée par bon nombre d'auteurs (Hocking, 1993 ; Criekemans, 2011).

Cela dit, initialement manifestée dans les États fédérés, la paradiplomatie s'est progressivement étendue dans la sphère municipale et particulièrement dans les villes. Stéphane Paquin (2005) précise d'ailleurs que la « paradiplomatie » renvoi à un pouvoir qui est délivré par une autorité supérieure à une autorité locale ou encore un « gouvernement subétatique » d'entretenir des relations sur le plan international avec d'autres acteurs internationaux. Pour Rodrigo Tavares (Cité par Viltard, 2020 : 133) « la paradiplomatie représente la projection à l'extérieur des compétences domestiques des gouvernements sub-nationaux ». Elle représente pour Bernard Husson (2017 : 12) « l'influence des gouvernements locaux ou territoriaux sur la politique internationale [...] (c'est) une forme de diplomatie parallèle à celle des gouvernements centraux », et met en exergue des secteurs multiples partant des questions de sécurité à d'autres domaines comme : « la politique économique et commerciale, la promotion des investissements étrangers et l'attraction des centres de décision, la promotion des exportations, la science et la technologie, l'énergie, l'environnement, l'éducation, l'immigration et la mobilité des personnes, les relations multilatérales, le développement international et les droits de l'Homme... » (Paquin, 2005 : 11). Les acteurs de cette paradiplomatie ont, de nos jours de plus en plus de l'importance sur la scène internationale (Paquin, 2004 ; Adelcoa et Keating, 1999 ; Tavares, 2016).

En Europe, par exemple, les années 1980 marquent le début des relations de **jumelages, plus tard connu sous l'appellation de « coopération décentralisée »** entre les communes européennes après la Seconde Guerre mondiale. C'est par suite de pratiques de jumelages intercommunaux qui représentent la première forme de relations établies entre des collectivités locales de pays différents que naît le phénomène de coopération décentralisée. On ne parle alors là que de « relations extérieures des collectivités territoriales ». Les jumelages reposent sur une vocation humaniste de contribuer à la **paix internationale d'où les « jumelages-réconciliation »** noués entre communes françaises et allemandes dans l'après-guerre, et les « jumelages-compréhension » constitués pendant la guerre froide entre communes d'Europe de l'Ouest et celles d'Europe de l'Est. Au lendemain des indépendances des États africains, une figure nouvelle émerge en Europe, celle des « jumelages-coopérations » (Petiteville, 1995 ; Tulard, 2006). Les premiers échanges sont d'ordre culturel avant d'évoluer vers d'autres domaines notamment économique, institutionnel, social, éducatif, urbain.

Cette nouvelle « diplomatie de ville » (Viltard, 2008 ; 2010) se fonde sur des valeurs de paix perpétuelle (Kant, 1795) et de réconciliation en Europe, avant de découvrir la solidarité et le développement, puis l'accompagnement du vaste mouvement de décentralisation qui touche aussi bien les pays d'Europe centrale et orientale que ceux de la Méditerranée, de l'Amérique latine et de l'Afrique. Leur participation à l'action publique internationale ou à la « paradiplomatie » (Paquin, 2003 ; 2004 ; 2005 ; Guessele, 2013) accroît les enjeux d'une nouvelle forme d'intervention des acteurs infra-étatiques à travers le monde. Les activités internationales des acteurs infra-étatiques prises de ce point de vue comme phénomène transnational sont ainsi une réalité qui évolue avec la conjoncture. Le contexte de guerre cristallise une figure et l'émergence de la décentralisation en Afrique dans un contexte de faibles ressources financière et experte cristallise une autre.

De ce fait, la sphère de la paradiplomatie qui nous intéresse ici laisse transparaître un certain nombre de débats au regard de la littérature mobilisée en la matière. En effet, les travaux sur la question permettent d'analyser le phénomène de paradiplomatie selon deux principales tendances. La première tendance qui se veut philanthropique et libérale (Tulard, 2006, Petiteville, 1995 ; Pinson et Vion, 2000 ; Boismenu et *al.*, 1999 ; Douxchamps, 1996 ; Guillaud, 2005 ; Madiot et Gousseau, 2002 ; Husson, 2008 ; 2009 ; 2013) est orientée vers l'aide au développement et privilégie une vision altruiste et développementaliste des rapports entre les collectivités territoriales sur la scène diplomatique. La deuxième tendance quant à elle se veut politique ou diplomatique. Elle considère la paradiplomatie comme une relation diplomatique des entités infra-étatiques (Soldatos, 1990 ; Duchacek, 1990 ; Paquin, 2005 ; Paquin, Kravagna et Reuchamps, 2015) dont l'objectif est de promouvoir les mouvements de réconciliation (Vion, 2000, Viltard, 2008 ; 2010), de paix sociale et d'amitié.

Observe-t-on alors de nos jours que les collectivités territoriales agissent de plus en plus par intérêt sur la scène internationale. Edward H. Carr¹⁰ souligne d'ailleurs à ce propos que, même les principes généraux et abstraits ne sont en fait que « la représentation particulière de l'intérêt [...] égoïste ». Et de ce point de vue, il s'érige comme unique justificatif à l'action internationale des acteurs sub-étatiques. Dès lors, la reconnaissance de l'intérêt dans cette étude participe au besoin de mettre en œuvre une politique aussi raisonnable et rationnelle qui permet une saine collaboration entre les collectivités territoriales. Celles-ci exécutent des projets de partenariat entre elles, avec les États, établissements publics, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), des partenaires de la société civile et des partenaires extraterritoriaux.

En effet, notre réflexion s'inscrit dans le sciage de la quête de l'intérêt national¹¹ défini en termes de puissance¹² et plus spécifiquement la contribution de la morale dans cette quête de l'intérêt national. Nous examinons dans ce cadre, les principales propositions des approches transnationalistes notamment celles qui remettent en cause la centralité de l'État par rapport aux acteurs non étatiques et transnationaux ; la dilution, voire l'éclatement des concepts de puissance et d'intérêt national ; et la remise en cause de la dichotomie externe/interne (Roux et Savarese, 2019 : 278). Ainsi, les évolutions du concept de puissance dans les relations internationales prennent désormais en compte d'autres facteurs notamment culturel, systémique et idéologique, structurel, informationnel et organisationnel. Ils révèlent une diminution des capacités physiques coercitives conduisant alors à envisager un *soft power* (Nye, 1992 ; Keohane, 1984) pour privilégier la capacité de séduction, de cooptation. Cette nouvelle conception met ainsi l'accent sur l'influence et la persuasion en termes de capacité d'attraction culturelle et idéologique. Ce remaniement de sens de la puissance amorcé depuis la fin de la seconde guerre mondiale a conduit des auteurs (Waltz, 1979, 1990, 2000 ; Strange, 1987, 1994, 1996 ; Badie et Smouts, 1999) à penser que la puissance

¹⁰ Il est l'un des fondateurs de la théorie réaliste des relations internationales. Nous sommes en effet d'accord avec les réalistes que l'intérêt est le principe d'action même dans les relations internationales infra-étatiques. Il faut aussi noter que cet intérêt est également visible dans les analyses d'autres approches des relations internationales.

¹¹ Un regard particulier sur cette notion est disponible en ligne sur le lien <https://www.iris-france.org/91582-linteret-national-en-question/> (consulté le 24 juin 2021.).

¹² La définition la plus souvent évoquée de la puissance en relations internationales reste celle très classique de Marx Weber. La puissance serait ainsi « toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance ». En effet, cette notion est prioritairement attachée à l'analyse réaliste et est indissociable des notions : d'état de nature, d'équilibre et d'alliance et bien évidemment de celle d'intérêt. Dans cette conception classique, la puissance renvoie à des facteurs primaires et secondaires comme : la géographie et la démographie, la technologie, la science et l'économie, mais surtout l'usage de la force armée ou la force de frappe militaire et la détention de l'arme nucléaire. Voir à ce propos CLAVAL P., 1994, *Géopolitique et géostratégie : la pensée politique, l'espace et le territoire au XX^e siècle*, Paris, Nathan, Coll. Créée par Henri Mitterrand, p. 15-42. Le concept de *hard power* (Thucydide, 1953-1972 ; Morgenthau, 1978 ; Aron, 1984) résume cette conception en la liant à la puissance de contrainte, de coercition.

brute, le *hard power*, devenait inadéquat (Badie, 2004) à la poursuite de certains objectifs notamment économiques¹³.

L'approche défendue est alors celle de la thèse de la « décentralisation de la puissance dans les relations internationales contemporaines » (Sindjoun, 2002) et postule que les Etats ne sont plus les seuls à posséder les attributions de la puissance. Elle met l'accent sur l'expression de la « puissance infra-étatique » et se singularise par le fait que la paradiplomatie est dominée par la poursuite des intérêts nationaux définis en termes de puissance (Morgenthau, 1978). Dans un tel contexte, la défense de cette puissance, est le principal moyen de compréhension de la paradiplomatie qui s'effectue non pas par des moyens coercitifs, mais, plutôt par, comme le soutient très bien Joseph Nye (2020) et (Delpal, 1993), des principes et valeurs moraux facilitant la poursuite perpétuelle d'une politique de puissance, apte à protéger les intérêts nationaux et locaux, et à contribuer à leur développement.

Cependant, notons que les entités infra-étatiques ne disposent pas des attributions classiques de la puissance. Elles ne sauraient donc mobiliser la coercition ou même la violence pour agir. Elles sont plutôt porteuses des représentations de l'État dans les échanges. Ce lien d'allégeance à l'État, qui est la nationalité, détermine les rapports entre les villes qui coopèrent. Ainsi, ces acteurs, en servant les intérêts locaux, servent par la même occasion les intérêts nationaux de leurs États bien qu'étant constitués en acteur de la scène internationale. Vue sous cet angle, l'analyse vise à répondre à la question de savoir comment expliquer la contribution de la morale dans la poursuite des intérêts nationaux dans la paradiplomatie entre la CAY 6^e et la ville d'Erstein ? Cette interrogation suscite une réflexion qui conduit à saisir la dimension immatérielle de la puissance. Il apparaît à ce titre que la paradiplomatie infra-étatique est un système d'interactions permettant aux entités infra-étatiques de mobiliser des principes, et valeurs morales en vue des actions concrètes d'imposition, d'influence et de persuasion affirmant leur contrôle et leur domination sur leurs homologues. Cette hypothèse ne pouvait être démontrée qu'à partir d'une manière spécifique de faire le terrain sur la relation qui lie la ville d'Erstein et la CAY 6. Parlant de cela, nous avons mené des fouilles et des analyses documentaires notamment la consultation des documents physiques et en ligne. Des entretiens ont été menés avec certains responsables et parties prenantes aux échanges.

Cette analyse qui se veut non stato centré, puisqu'elle part des acteurs infra-étatiques, s'inscrit théoriquement dans le transnationalisme. Cette dernière approche prend en compte des acteurs multiples et variés dans les relations internationales en dehors des États. Elle postule que les individus et la société civile sont ici des acteurs à part entière des relations internationales qui entretiennent des liens d'interdépendances

¹³ L'investissement de la scène internationale par de nouvelles menaces tel le terrorisme, et les acteurs infra-étatiques notamment les villes et les communes, incite alors à prendre au sérieux cet argument.

avec une pluralité d'acteurs étatiques ou non étatiques (Battistella, 2009 : 203-204). Elle permet de présenter la paradiplomatie infra-étatique comme un « un système d'interactions [...] entre des acteurs sociétaux appartenant à des systèmes nationaux différents » (*ibid.*, 217) et donne l'opportunité de lire la puissance en pleine évolution dans un contexte d'interdépendances entre des acteurs sub-étatiques aux capacités d'initiatives, de leadership qui concourent à des échanges inégaux mettant en visibilité une domination hégémonique. La démonstration de notre réflexion se saisit des valeurs morales dans les transactions sociales sur la scène paradiplomatique. Ce qui nous amène, en effet, à analyser le référentiel moral comme l'instrument fondamental de la paradiplomatie au niveau infra-étatique d'une part, et à prendre aussi en compte la figure d'acteur moral comme un moyen d'affirmation du succès de la paradiplomatie au niveau infra-étatique, d'autre part.

Le référentiel moral comme instrument fondamental dans la quête de l'intérêt national et du succès de la paradiplomatie

Le référentiel moral comme instrument de quête de l'intérêt national entre la ville d'Erstein et la CAY 6^e est porté par la circulation des concepts à connotation éthique (A), ainsi que par l'éthicisation et la canalisation du processus décisionnel (B).

La circulation des concepts à connotation éthique

L'AICT s'effectue dans une perspective nouvelle et participe de la défense des valeurs humanistes. Nouvelle, parce que les collectivités territoriales (CT) coopèrent sur la base d'une politique active et volontariste avec des stratégies d'influence en vue de la promotion et le respect des droits humains et dont la violation est inacceptable. Pour cela, différents concepts et actes retentissants sont posés dans la perspective de la moralisation des échanges et rapports internationaux. La diplomatie morale (Nye, 2020) par exemple, qui inscrite dans le partenariat entre la CAY 6^e et la ville d'Erstein, est intrinsèquement liée à la défense des valeurs humanistes, à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la promotion de la paix sociale dans les échanges. Cette interpellation s'observe par l'usage des concepts à connotation morale comme : la paix, la solidarité internationale, l'aide publique au développement, le compagnonnage des métiers, le don, le droit d'ingérence et la responsabilité de protéger notamment l'intervention dans des situations complexes auprès des personnes vulnérables (Couturier et *al.*, 2016), le partage d'expériences en matière de décentralisation. La référence à ces principes moraux marque la volonté des acteurs à stabiliser et à maintenir non seulement la paix internationale entre les parties, mais aussi à renforcer les relations d'amitié et de cohésion sociales nouées depuis l'époque

coloniale afin de conserver et de pérenniser l'influence et la supériorité de la puissance coloniale, mais aussi renforcer par-là même l'identité nationale.

En effet, mettre un accent sur les valeurs et principes moraux ci-dessus vise à rehausser l'image de la collectivité française comme une puissance économique et institutionnelle sur la scène internationale en matière de décentralisation et de solidarité internationale. Le caractère volontariste de son intervention poursuit l'ambition de la quête permanente de l'intérêt national défini en termes de puissance. Cela contribue en effet, à regarder la France et la ville d'Erstein en particulier avec une grande sympathie comme un bienfaiteur qui milite pour la cause des personnes vulnérables. Il y a donc là matière à penser que, dans ce partenariat, il existe une volonté française de montrer au monde que les institutions infra-étatiques françaises ont une place de choix en matière de solidarité internationale du fait de leurs expériences en matière de décentralisation et de développement local. C'est par cette volonté de partage ou de transfert de savoir, de savoir-faire, de connaissances et d'expériences de décentralisation que s'exerce la puissance et la domination (Kounou, 2007 : 286-287.) de la ville française qui s'exerce au niveau de l'équipement et de l'entretien des infrastructures de développement (Kounou, *Ibid.*). En clair, comme on peut le remarquer :

Les connaissances transférées ne sont aucunement reliées aux conditions socio-historiques, géographiques, philosophiques et épistémologiques de leur élaboration [...] elles limitent la créativité endogène... À travers elles s'articulent les connexions entre les groupes dominants et les discours dominants à l'échelle internationale et certaines élites locales et nationales (Unesco, 1980 : 10).

En plus, le compagnonnage au processus de décentralisation qui caractérise cette paradiplomatie est une notion chargée de valeur morale dans la mesure où, comme l'affirme le représentant résident de l'Ircod-Alsace¹⁴ au Cameroun, la relation a pour « objectif l'acheminement de l'aide publique au Sud »¹⁵. On observe de ce point de vue que, les acteurs donnent une priorité à fonctionner à travers des valeurs saines en vue d'une conduite des relations fondées sur des normes et concepts à connotations

¹⁴ Institut Régional de Coopération Développement (d'Alsace) : c'est une structure de coopération et de développement né en 1986 de la volonté de la Région Alsace de promouvoir une politique de coopération régionale entre l'ensemble des acteurs alsaciens (collectivités locales, institutions diverses et structures représentant la société civile alsacienne), créant ainsi les conditions d'une véritable coopération de territoire à territoires. Il rassemble aujourd'hui la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, 10% des communes alsaciennes dont les grandes villes comme Strasbourg, Mulhouse, Colmar, mais aussi des communes de taille plus modestes dont celle d'Erstein. Font également partie de l'Institut les universités alsaciennes, les chambres consulaires, des hôpitaux, des associations de développement local, des associations de solidarité internationale et des entreprises alsaciennes,... Les collectivités alsaciennes sont à la fois membres donc codécideurs des orientations et des projets menés, financeurs de la structure et des actions, co-maîtres d'œuvre de certaines coopérations et opérateurs pour la mise en œuvre des projets par la mise à disposition, si nécessaire, de compétences propres. L'État français participe au financement des projets à travers le contrat de plan signé avec la Région.

¹⁵ Entretien avec le représentant résident réalisé au siège de l'Ircod au quartier Bastos à Yaoundé.

éthiques. Il s'agit alors, pour le représentant résident d'une relation qu'il définit avant tout comme « un compagnonnage de métiers ». Cela consiste ici, à un accompagnement au processus de développement local et de transfert d'expériences et de savoir-faire (Ndjembe, 2015). Toutefois, il est à noter que le concept est employé pour caractériser l'ambition des collectivités françaises d'affirmer leur supériorité sur leur homologue en matière de décentralisation.

Par ailleurs, l'aide publique au développement a un sens secondaire éthique dans cette relation. Il s'agit d'un argument qui dissimule un *soft power* (Nye, *op. cit.*, 2020 ; Keohane, *op. cit.* ; Stange, *op. cit.* ; Badie et Smouts, *op. cit.*) que les collectivités françaises mobilisent pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour elles, il est question d'intervenir en vue de lutter contre la pauvreté, et favoriser le développement local. La ville française influence de ce point de vue la politique de coopération décentralisée en faisant prévaloir ses préférences en matière de décentralisation et de développement local. L'enjeu est déterminant et il est question d'opérationnaliser sa domination hors de son cadre territorial¹⁶ (Roche, 2008 : 130). C'est ce qui explique d'ailleurs les actions de solidarité menées par cette ville qui s'impose sur la scène diplomatique comme un interlocuteur incontournable.

Ethicisation et canalisation du processus décisionnel

Le référentiel des échanges entre la CAY 6^e et la ville d'Erstein renvoie à « un ensemble de perceptions, de normes et de valeurs à partir duquel se trouvera construit un problème à traiter et définis les cadres de l'action envisageable » (Braud, 2008 : 682). Autrement dit, c'est un ensemble de valeurs morales, de principes et d'images autour desquels s'organisent les compromis entre les acteurs concernés et qui déterminent l'orientation des choix. Ceci suppose au sens de Bruno Jobert et Pierre Muller (cités par Hassenteufel, 2011 : 115-156) que les politiques élaborées d'un commun accord par les acteurs soient « déterminées par des conceptions partagées ». Si « les collectivités locales peuvent coopérer avec les collectivités des pays étrangers¹⁷ [...] », leur comportement sur la scène internationale obéit à des lois générales et universelles à l'origine des phénomènes observables. Mais alors, comment les acteurs satisfont-ils leurs intérêts nationaux définis en termes de puissance en usant des principes moraux dans le processus décisionnel ? La satisfaction de cet intérêt national défini en termes

¹⁶ Voir ici la définition de la puissance structurelle de Susan Strange : la puissance structurelle est « le pouvoir conféré par la capacité d'offrir, de refuser ou de menacer la sécurité (la structure de sécurité) ; la capacité d'offrir, de refuser ou de demander des crédits (la structure financière) ; la capacité de déterminer la localisation, le mode et le contenu de la production manufacturière (la structure de production) ; la capacité d'influencer les idées et les croyances et, par voie de conséquence, les connaissances socialement appréciées et recherchées ainsi que la capacité de contrôler et d'influencer (par le langage) l'accès à cette connaissance (la structure du savoir) ».

¹⁷ Article 85 de la loi d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004.

de puissance passe certainement par une éthicisation et une canalisation dudit processus.

L'éthicisation dans les transactions sociales paradiplomatiques entre Yaoundé 6 et Erstein répond à la question de l'éthique (Foucault, 1984 : 708-729) applicable à cette relation et dont celle-ci doit se plier. De ce point de vue, on distingue une pluralité de valeurs qui correspondent aux intentions, conséquences et moyens employés par les acteurs pour démontrer le succès des transactions sociales qui débouchent sans aucun doute sur des valeurs communes. C'est pour cette raison que la volonté (morale) de coopérer (Ndjembe, 2015 : 38-47) librement et le refus d'utiliser les moyens coercitifs dans les échanges ou encore l'option pour un règlement pacifique des litiges¹⁸, ainsi que des pratiques éthiques qui ont des ramifications dans le droit d'ingérence¹⁹ et la responsabilité de protéger, l'argumentaire de la lutte contre la pauvreté sont entre autres des concepts qui expriment et défendent une vision moralisante du partenariat entre la ville d'Erstein et la CAY 6^e.

La volonté de coopérer se manifeste par ailleurs, à travers l'élaboration des normes qui mettent en évidence le consentement des parties à être liées. Elle résulte d'une convention par laquelle deux (2) ou plusieurs communes décident de mettre en commun leurs divers moyens en vue de réaliser des objectifs communs²⁰. La dimension normative est liée aux conventions triennales et opérationnelles au sein desquelles les acteurs définissent les valeurs notamment morales à respecter en vue du traitement et la mise en œuvre des projets de développement. Ces conventions définissent également les attitudes à observer et à respecter par tous. C'est d'ailleurs ce que Marie-José Tulard (2006) soutient en soulignant que « la convention obéit aux règles de droit commun des actes administratifs y compris en matière juridictionnelle ... ». L'argumentaire de la lutte contre la pauvreté est aussi très présent dans le partenariat. Il consiste à s'investir dans l'amélioration des conditions de vie des populations. En effet, les partenaires internationaux considèrent qu'il est de leur devoir de sortir les populations de leur situation de vie précaire. L'utilisation des principes moraux vise à faciliter les transactions dans la recherche d'un impératif du développement local participatif²¹. Les échanges dans ce cadre visent : le développement économique intégré ; le

¹⁸ Toutefois, il est à noter que le rapport de force est ici en faveur de la collectivité française dans la mesure où, il est fait uniquement recours à une institution française dans le cas de la convocation d'une juridiction pour la résolution des problèmes. Cf. article 7 des conventions cadres triennales de coopération décentralisée ci-dessus.

¹⁹ Le « droit d'ingérence » désigne la possibilité pour des acteurs d'intervenir dans un État, même sans son consentement, en cas de violation massive des droits de l'homme. Il crée ainsi un lien entre assistance humanitaire et usage de la force, au nom d'une obligation morale.

²⁰ Article 131(1) Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

²¹ Loïc Blondiaux met un accent sur cette vision d'une « participation citoyenne » aux affaires politiques pouvant accentuer la démocratie participative. Voir BLONDIAUX L., « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », *Mouvements*, n° 18, novembre-décembre, 2001, p. 44-51.

développement social, sanitaire et éducatif (Ndjembe, *Ibid.* : 67-70) ; la promotion de la démocratie (Ndjembe, *Ibid.* : 70-75).

Pour ce qui est de la canalisation du processus décisionnel, il est question de **s'interroger sur le comment** les autorités infra-étatiques définissent leurs intérêts dans les négociations. Quels sont leurs intérêts et comment le font-elles valoir ? Il faut dire que la ville française utilise différents moyens pour conserver sa domination sur son homologue. **Cela se manifeste non seulement par la maîtrise de l'ingénierie et la sélection des projets à inscrire dans l'agenda de coopération, mais aussi par une surveillance et un contrôle effectif du processus de réalisation des projets.** Pour cela, les partenaires français se fondent sur la question de l'expertise d'une part et d'autre part sur la détention des ressources²² pour amener leurs homologues à adhérer pacifiquement à leur point de vue. Ceci contribue alors à asseoir leur suprématie dans cette paradiplomatie.

La paradiplomatie comme espace de poursuite des intérêts nationaux permet à la ville française **d'assurer l'attraction de son territoire et son rayonnement international.** Elle permet le renforcement de la légitimité des acteurs locaux ainsi que la démocratie locale sur la scène internationale. Cet activisme est une opportunité pour les collectivités territoriales de prendre au sérieux la question de la participation qui **s'est toujours posée avec une grande acuité.** Mener dans un but d'intérêt commun, les retombées de la paradiplomatie des collectivités territoriales françaises sont plurielles (Steiber, 2013). Au nombre de ceux-ci nous pouvons avoir le développement d'une dynamique locale de rencontre entre des personnes qui ne se connaissent pas encore, une meilleure intégration des migrants au sein des territoires partenaires, la mise en perspectives des pratiques françaises, la création des liens intergénérationnels, etc. Toutefois, **il faut reconnaître que c'est un excellent moyen pour le renforcement de l'identité du territoire communal de la France, notamment l'attractivité des villes françaises, la diffusion de leur modèle institutionnel ; le développement des opportunités d'affaires, etc.**

²² Les questions de l'expertise des projets et de détention des ressources dans la réalisation et la mise en œuvre des projets de coopération sont très importantes. C'est pour cette raison qu'ils prennent pour assise leur savoir et savoir-faire, leur compétence en matière de décentralisation, pour influencer les prises de décisions et canaliser celles-ci pour qu'elles répondent parfaitement aux valeurs communes, mais surtout aux intérêts propres de la collectivité française. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la définition de l'agenda d'action et dans la sélection des problèmes à prendre en charge que nous verrons un peu plus loin.

La figure d'acteur moral comme affirmation du succès de la paradiplomatie

Elle met en exergue la posture hégémonique de la ville d'Erstein et est visible non seulement au niveau de la sélection des problèmes locaux à prendre en charge (A), mais aussi dans la définition des dispositifs locaux de prise en charge (B).

Au niveau de la sélection sur la base des valeurs communes des problèmes locaux à prendre en charge

L'arrondissement de Yaoundé 6 connaît depuis plusieurs années, et ce à une fréquence inquiétante, divers types de problèmes. Ceux-ci concernent des risques de catastrophes comme les épidémies : l'insalubrité (mauvaise évacuation des déchets) et la consommation d'eau de mauvaise qualité ; des enfants sont plus exposés aux accidents, et peu éduqués, ils pratiquent peu ou pas des activités extra scolaires ; les inondations : plusieurs quartiers sont situés dans les marécages et drains de régulation des crues bouchés par les déchets solides ; des glissements de terrain : des maisons sont construites sur des pentes ; des accidents de la circulation : prolifération des mototaxis et des conducteurs qui respectent très peu les règles de bonne conduite et sont à l'origine de bon nombre de cas d'accidents surtout que les conducteurs sont des jeunes et les rues qui ne sont pas assez éclairées dans la nuit ; des incendies : enclavement des zones habitées et branchements électriques anarchiques (Sitchiewock et *al.*, 2014). De ce point de vue, les pouvoirs publics œuvrent pour la réduction de ces problèmes en milieu urbain en collaboration avec les autorités et les populations locales. C'est pour résoudre ces problèmes que la paradiplomatie obtient tout son sens.

De nos jours, la conduite des relations internationales va de pair avec des pratiques éthiques. C'est pourquoi le partenariat s'effectue dès le départ autour d'une éthique organisationnelle (Begin, 2008 : 63-82) qui s'articule sur un ensemble de valeurs définies en vue de parvenir à une orientation concrète des programmes d'actions à mettre en œuvre²³. Ceci suppose, comme le soulignent si bien Bruno Jobert et Pierre Muller (1987), que les politiques élaborées soient « déterminées par des conceptions partagées ». La commune camerounaise met en évidence ses problèmes et présente les

²³ C'est dans ce cadre que le Ministre du Développement Urbain et de l'Habitat, M. Clobert Tchatat a reçu en audience le mardi 1er juin 2010, une délégation de la Commune d'Erstein, près de Strasbourg en France. Cette délégation était conduite par Jean Marc Willer, [maire de la Commune d'Erstein et Directeur Adjoint de l'Ecole nationale de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (Engees)], qu'accompagnait le maire de Yaoundé 6ème, Jean Claude Melingui Adjessa. Cette audience rentrait dans le cadre d'une mission effectuée par cette délégation alsacienne du 29 mai au 03 juin 2010 dans notre pays. Elle a permis au Ministre et ses hôtes, de présenter les fruits de ce partenariat (axé sur l'aménagement urbain, notamment des pistes en dur et l'assainissement), et d'envisager les perspectives d'avenir à l'instar des échanges les écoles alsaciennes et celles de Yaoundé 6

axes prioritaires à prendre en charge. Les partenaires quant à eux, choisissent les axes d'intervention en fonction de la disponibilité de leur expertise et de leurs ressources, ce qui prône d'ailleurs le retour à la matérialité de la puissance (Colonomos, 2004 : 565-587).

L'assistance qu'ils offrent à la maîtrise d'ouvrage territoriale et le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux exprime expressément une visée prescriptive (Colonomos, 2013 : 39-61). Elle fonctionne sur la base de la conception et de la réalisation des projets concrets choisis par les partenaires alsaciens, participent de l'expression de la domination de la ville française d'Erstein, y compris dans la formation du personnel communal sur les pratiques de décentralisation. Les pôles d'intervention ciblés concernent également les domaines de la santé et de l'enseignement technologique ; lesquelles problèmes sont largement soutenus par la ville d'Erstein du fait de l'existence et de la disponibilité de ressources ; d'experts et de moyens techniques pour mener à terme les divers projets. La disponibilité des ressources, les voyages d'études et l'accueil des délégations de l'arrondissement de Yaoundé 6^e permettent à la ville d'Erstein d'exprimer sa maîtrise dans les études de faisabilité et sa supériorité dans le domaine afin de convaincre (Nye, 1992, Cox, 1981 ; Keohane, 1984) son homologue sur la sélection des problèmes à prendre en charge d'où cette acceptation d'un ensemble de valeurs allant de l'attrait culturel à l'idéologie. Ils structurent des situations de telle sorte que leur homologue du sud fasse des choix qui s'accordent avec leurs ambitions (Nye, *Ibid.* : 173).

La ville française impose des projets qu'elle retient après des études de pré diagnostic. Il en va ainsi dans une déclaration à la presse, où le maire d'Erstein a relevé que son séjour au Cameroun lui a permis de toucher du doigt la réalité dans les quartiers. Ce qui permet de mieux apprécier les projets, notamment les pistes en dur déjà réalisées au quartier Djambala²⁴. La ville d'Erstein retient également les problèmes à traiter par une pratique de choix prioritaires des domaines d'intervention et en fonction de la disponibilité des ressources à Erstein. Sur cette base, elle oriente les conduites des acteurs camerounais dans le processus de mise en œuvre de l'agenda en ce sens qu'elle pilote, suit, surveille et évalue les activités et résultats en conformité avec ses ambitions. En outre, la notion de justice environnementale, qui appelle à une « responsabilité collective », se heurte à un partage pour le moment impossible du fardeau environnemental entre les deux collectivités. C'est dans ce sens qu'on note une expression de la domination de la ville française qui passe par le contrôle, la coordination, le suivi et l'évaluation des projets définis par les acteurs lors de la sélection

²⁴ Voir « la ville d'Erstein aux côtés de la commune de Yaoundé 6^e », écrit par la cellule de communication, publié le mercredi, 02 Juin 2010 à 17h 30 ; consulté sur le site <http://www.minhdu.gov.cm/>, le 24 Juin 2016.

des problèmes à résoudre. La ville d'Erstein, on le voit bien, convainc (Nye, 1992) plutôt qu'elle ne contraint. Les sources de cette puissance immatérielle sont multiples.

Au niveau de la définition des dispositifs locaux de prise en charge

À l'heure des identités transnationales et des sociétés multiculturelles, sous l'effet des interdépendances commerciales, et alors que la prise en compte de considérations éthiques dans la conduite des affaires internationales se révèle impérative, dans de nombreux domaines l'intérêt national ne peut plus se définir sans se soucier des autres. À l'échelle globale, l'altération déjà ancienne de la fonction traditionnelle des frontières, sous l'effet des migrations, du changement climatique ou des nouvelles technologies de communications, oblige ainsi à repenser la définition de l'intérêt national dans une perspective éthique globale, c'est-à-dire aussi dans le souci de l'autre²⁵ (Foucault, 1984).

La définition des dispositifs de prise en charge des problèmes inscrits sur l'agenda d'action se fait sur la base du « souci de l'autre » (Foucault, 1984) précisément à travers des transferts d'expériences et de techniques²⁶ aux acteurs du sud. Le choix des domaines d'intervention se fait sous le contrôle de la ville française qui essaie de déterminer les conduites (Foucault, 1984 : 728) de leur homologue dans la mesure où cette ville française détient l'expertise des projets. C'est dans cette perspective qu'elle contrôle l'opérationnalisation des programmes qu'elle-même a choisi en fonction de la disponibilité de ses moyens. De ce point de vue, on la qualifie, au sens de de Robert Reich (1993) (*in* Roche, 2008 : 128) : *d'identificateur de problèmes* et de *résolveur de problèmes*. Elle forme des cadres capables d'assurer des tâches d'ordre technique et d'appui à la décision et Foucault qualifie cet état de domination de technologies gouvernementales (Foucault, 1984 : 728). C'est ce qui se dégage d'ailleurs des propos de Mélingui Adjessa alors maire de la commune de Yaoundé 6^e lorsqu'il affirme que :

Nous avons la volonté d'aménager notre réseau et nos canalisations, [...], mais nous manquons de moyens pour y arriver. Le partenariat avec Erstein nous permet d'accéder à une expertise, et donc de commencer à avancer. Et c'est très important, vous savez. Déjà, nous voulons protéger notre environnement. Et puis la boue, dans certains quartiers, attire les moustiques, et les moustiques sont vecteurs de paludisme. Assainir, c'est le seul moyen de régler ce problème²⁷ (Blanchard, 2010).

²⁵ [En ligne], disponible sur le lien <https://www.iris-france.org/91582-linteret-national-en-question/> (consulté le 24 juin 2021).

²⁶ Nous insistons ici sur le terme « transfert » et non « échange » dans la mesure, le transfert n'implique pas la réciprocité bien que la perspective de Marcel MAUSS souligne que le don, implique toujours un contre don.

²⁷ Il faut souligner ici qu'au moment où ces propos ont été recueillis, la commune camerounaise manquait de l'expertise pour la réalisation de ses projets de développement. Avec le partenariat de coopération décentralisée avec ses partenaires français, elle a pu s'approprier des savoir-faire nécessaires

Il s'agit là de réclamer auprès des partenaires alsaciens, du fait de l'incompétence du personnel, une aide qui se traduit par des transferts de compétences, de techniques, de savoir-faire, etc. en matière d'ingénierie et de gouvernance urbaine, et c'est justement à travers ces différentes demandes de la commune camerounaise que s'établissent et se maintiennent les « états de domination » (Foucault, 1984 : 728) dans les relations internationales infra-étatiques. L'absence de compétences et de capacités d'initiatives de la CAY6 est aussi à l'origine même des échanges inégaux entre les acteurs et, cela marque par là même, le caractère égoïste et contre-productif des échanges. Concernant la maîtrise d'ouvrage, c'est le partenaire qui offre toutes les formations nécessaires notamment celles des cadres administratifs et techniques même s'il existe des centres de formation notamment le CEFAM²⁸, l'absence d'une fonction publique locale apparaît comme obstacle important à surmonter²⁹. La formation à la maîtrise d'ouvrage est également très utile et est souvent prévue dans les programmes et projets portant sur la réalisation d'équipements et d'infrastructures.

La paradiplomatie entre la ville d'Erstein et la commune de Yaoundé 6^e n'est pas le produit d'une expression spontanée des demandes sociales et encore moins celle de la libre compétition entre différents partenaires en interaction. Le propre de l'éthique qui gouverne leur rapport paradiplomatique est bien de comprendre que les choix des programmes d'actions dépendent autant d'enjeux situationnels que de considérations morales. Elle se joue sous la maîtrise française de l'expertise des projets et s'inscrit dans une suite logique de l'action volontaire et organisée de nombreux acteurs qui interagissent et qui partagent des intérêts communs. Le partenariat engagé pleinement en 2002 se redynamise en 2007 à la suite des élections locales. Après avoir bénéficié en 2006 du renforcement du réseau d'éclairage public, limitant ainsi l'insécurité chronique, la démarche participative associant les habitants à l'aménagement des trois quartiers pilotes de Melen 7A, Melen 7B et Nkolbikok2 se poursuit en 2009 par l'aménagement de voies piétonnes prioritaires. Le travail d'animation réalisé par une ONG locale³⁰ partenaire débouche sur la structuration des habitants en un comité de développement représentatif de la variété des couches socio-économiques.

Cela dit, tel qu'elle ressort des conventions passées entre ces deux collectivités, la nature des actions³¹ et des finalités sont diverses : nouer des relations d'amitié,

à la prise en charge de ses propres projets de développement à travers les formations suivies auprès de ceux-ci.

²⁸ Centre de Formation à l'Administration Municipale dont le siège se trouve à Buéa.

²⁹ Ce qui a forcément contribué à la création en cette année 2020 de l'ENAL (Ecole Nationale d'Administration Locale) par le Président Camerounais Paul Biya et dont le siège est fixé à Buéa.

³⁰ Il s'agit du CEPAD (Centre d'Education Populaire et d'Animation au Développement) ; elle est fortement influencée par les acteurs français, elle représente implicitement les intérêts français.

³¹ Outre les actions développées plus haut, nous avons entre autres comme programmes d'actions : La mise en place de ces CME sur le modèle des villes alsaciennes partenaires amène à promouvoir l'esprit

promouvoir l'activité économique et culturelle des acteurs infra-étatiques sur la scène internationale, gérer des services d'intérêts communs, échanger des savoir-faire en matière de gestion publique locale. Mais ces propos masquent en quelque sorte la volonté de domination lorsque nous entendons dire : « nous n'attendons aucune contrepartie de la part du partenaire du Sud »³². Cette volonté se trouve donc inscrite dans la recherche d'un gain symbolique (Mauss, 1923-1924) de la part du partenaire alsacien notamment : la quête de l'intérêt national défini en termes de puissance, la poursuite d'un rayonnement international, etc. La ville française assure ainsi sa prééminence au centre du choix de politiques, de la définition et de la mise en œuvre des projets par le déploiement de tout un ensemble de formes symboliques qui expriment le fait que c'est elle qui dirige le partenariat (Sperber, 1985).

Le plan de l'élaboration, la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement urbain a été validé en 2012 par l'ensemble des acteurs civils (habitants, associations de quartiers) et institutionnels (MINDUH³³, CUY³⁴, partenaires techniques et financiers) et son coût de réalisation est estimé à 30 millions d'euros, repartis sur une dizaine d'années. Plusieurs phases de travaux d'aménagement de pistes piétonnes bétonnées et de renforcement de l'éclairage public, se sont succédées jusqu'à présent, en associant à chaque fois les habitants, organisés en comité de développement représentant les composantes sociales de l'îlot, grâce à l'action d'une ONG locale, le CEPAD³⁵, relayée depuis plusieurs années par les services de la CAY6^e, notamment le bureau d'appui au développement des quartiers et les services techniques. La commune sollicite la ville d'Erstein, l'Ircod et les partenaires alsaciens pour l'accompagner dans ses efforts de structuration et l'aider à organiser efficacement ses actions et le renforcement des compétences du personnel (Sindjoun, 2002: 143-156).

Au niveau des états de domination (Foucault, 1984 : 711), il est question entre autres du renforcement de la gouvernance financière et de la fiscalité locale. Cette activité de renforcement des capacités de la collectivité camerounaise est une des activités prévues dans la mise en œuvre des projets et elle porte sur le développement de la gouvernance financière et de la fiscalité locale (Rapport Ircod, *op. cit.*). Le terrain d'application de cette mesure est l'îlot urbain de Nkolbikok. Aucun moyen financier supplémentaire n'est mobilisé dans le cadre du présent appel à projets pour cette activité. La ville d'Erstein s'engage à un accompagnement du processus pour partager

citoyen responsable dès le plus jeune âge en les associant à la vie de la cité ; les relations engagées sur l'éducation au développement, entre le collège Romain Rolland, l'école Anne Franck et l'école Pierre et Marie Curie d'Erstein et le collège des sciences et techniques industrielles d'Etoug-Ebé ; l'école du Camp Yéyap et le complexe scolaire bilingue Toche de Yaoundé 6e ; se poursuivent et se développent autour d'échanges de courriers et de petits travaux divers ;

³² Ces propos sont ceux du représentant résident de l'Ircod à Yaoundé.

³³ Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat.

³⁴ Communauté Urbaine de Yaoundé.

³⁵ Centre d'Éducation Populaire et d'Animation au Développement.

son expérience dans la formulation de politiques publiques efficaces, afin de concilier le recours à des ressources financières externes et les politiques **d'inclusion sociale**. À travers les échanges entre sociétés civiles, les partenaires visent à ancrer progressivement, et de façon durable, la relation de partenariat dans le paysage institutionnel ; renforcer **la connaissance de la culture de l'autre à travers les acteurs concernés** et les activités entreprises dans le cadre de programme ; promouvoir les valeurs de solidarité et de dialogue des cultures portées par la francophonie.

Ces échanges riches et dynamiques, animés localement par la collaboratrice du représentant résident de l'Ircod à Yaoundé, Emeline Chamgoue, trouvent un écho dans **la vie sociale organisée par la commune d'Erstein en proposant à ses administrés de nombreuses animations en rapport avec le partenariat établi avec Yaoundé 6^e** (sensibilisation à la littérature et à l'art africain, **organisation de repas africain**, semaine du Cameroun, etc.). Par ailleurs, les partenaires orientent leurs actions vers les relations entre les Conseil Municipal des Enfants (CME) qui sont actifs depuis plusieurs années à Erstein dans **le cadre des Villes amies de l'enfance / UNICEF**, mais qui reste à organiser à Yaoundé 6^e³⁶. Le maire de Yaoundé 6^e a formulé le vœu que le CME devienne rapidement opérationnel pour qu'il participe à son niveau à la vie de la cité et ainsi au développement d'un esprit de citoyenneté des populations de la commune dès le plus jeune âge³⁷.

Conclusion

En définitive, l'étude de la contribution de la morale dans la poursuite des intérêts nationaux dans la paradiplomatie infra-étatique est, sur le plan théorique, révélatrice du dynamisme des entités territoriales décentralisées sur la scène internationale. Les collectivités territoriales décentralisées, en montrant leur capacité à influencer la scène diplomatique mondiale pour la défense des intérêts nationaux définis en termes de **puissance**, participent par la même occasion à l'affirmation de la domination hégémonique de leur **État d'appartenance**, auquel elles font allégeance. Les transactions sociales qui se jouent sur le terrain des échanges entre la ville française d'Erstein et la commune camerounaise de Yaoundé 6^e sont révélatrices des concepts employés par la perspective transnationaliste des relations internationales. En effet, comme le soutiennent les penseurs de cette approche, la coercition, notamment le *hard power* (Thucydide ; Morgenthau, *op. cit* ; Aron, *op. cit.*), n'est plus approprié dans la poursuite des intérêts nationaux sur la scène internationale. D'ailleurs, nombre d'éléments confirment un tel point de vue à savoir, notamment la promotion des valeurs et principes démocratiques, les droits de l'homme, la solidarité internationale, etc. Cela

³⁶ Une délibération autorisant la constitution d'un CME a toutefois été prise il y a quelques années.

³⁷ Voir ici le site de la commission nationale de la coopération décentralisée, www.cncd.fr.

permet alors de rejeter la puissance brute de la vision réaliste, et de considérer le *soft power* du transnationalisme (Nye, *op. cit.*, 2020 ; Keohane, *op. cit.* ; Stange, *op. cit.* ; Badie et Smouts, *op. cit.*) comme moyen privilégié pour la quête de l'intérêt national défini en termes de puissance.

Ainsi, la puissance telle que défendue par les penseurs transnationalistes, serait l'instrument privilégié de la compréhension de l'action extérieure des entités sub-étatiques (Paquin, 2005). L'étude de la paradiplomatie a d'ailleurs permis d'enrichir cette vision des relations internationales infra-étatiques, en intégrant dans la pensée transnationaliste la contribution de la morale dans la quête de la puissance comme facteur non seulement de réussite de la paradiplomatie, mais aussi la réaffirmation de cette approche théorique comme une perspective à part entière des relations internationales au niveau infra-étatique. En clair, il faut dire que d'un point de vue théorique, l'action internationale des collectivités territoriales décentralisées s'inscrit dans la continuité de la vision transnationaliste des relations internationales et, remet en cause la perception du système westphalien de la scène internationale, marqué par le monopole étatique.

Sur le plan empirique, il ressort que, la paradiplomatie est de plus en plus incontournable dans la mesure où les collectivités territoriales investissent la scène mondiale pour défendre les intérêts nationaux. Elles utilisent les outils diplomatiques pour s'engager contractuellement avec leurs homologues étrangers ainsi que de nombreux acteurs internationaux, et dont l'enjeu majeur est la quête permanente de l'intérêt national défini en termes de puissance. Cette analyse s'est fondée, non pas sur l'utilisation des moyens coercitifs pour démontrer le succès de ce phénomène, mais plutôt sur la capacité des acteurs locaux à instrumentaliser les valeurs et principes moraux dans les transactions sociales aboutissant à la défense des valeurs communes et par la même occasion, à la satisfaction des intérêts nationaux et locaux. Nous avons d'une part pu démontrer la centralité du référentiel moral dans les échanges, et d'autre part l'affirmation de la figure d'acteur moral dans les transactions. Ainsi, si le succès de la paradiplomatie dépend des transactions sociales menées par les institutions sub-étatiques et aboutissant à l'expression de la puissance et la défense des valeurs communes, il faut relever qu'elle ne saurait écarter l'acteur étatique.

Références bibliographiques

- ARON R., 1984, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calman, Lévy, 8^e éd.
- AUTEXIER C., 1989, « licéité de l'action extérieure des collectivités territoriales et préservation des intérêts nationaux », *RFDA*, p. 245-262.
- BADIE B., 2004, *L'impuissance de la puissance : essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 293p.

- BADIE B., SMOUTS M.-C., 1999, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de Sciences Po et DALLOZ, 3^e éd. mise à jour.
- BALZACQ T., CHARILLON F. et RAMEL F., (dir.), 2018, *Manuel de diplomatie*, Paris, Les Presses de Science Po.
- BEGIN L., 2008, « La régularisation éthique dans les administrations publiques », *Pyramides*, Vol. 1, n° 16, p. 63-82.
- BEKKOUCHE A. et GALLET B., 2001, « La coopération décentralisée : l'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale », in *annuaire français des relations internationales*, Paris, l'Harmattan, p. 390. [En ligne, disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/gallet2001.pdf>].
- BLANCHARD N., 2010, Erstein / Coopération avec Yaoundé 6, au Cameroun, N°64 publié le Mercredi 17 mars.
- BOISMENU I. (dir.), LEVY M., (collab.) et MONGBO R. (collab.), 1999, *Développement local urbain : coopération décentralisée : les leçons béninoises : Expériences et bilan d'une nouvelle approche du développement*, Paris, Gret.
- BRAUD P., 2008, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 9^e éd., p. 682.
- BRUNO J., et MULLER P., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.
- CLAVAL P., 1994, *Géopolitique et géostratégie : la pensée politique, l'espace et le territoire au XX^e Siècle*, Paris, Nathan, Coll. Créée par Henri Mitterrand, p.15-42.
- COLONOMOS A., 2004, « Une morale internationale de la mise en accusation », *Année Sociologique*, Vol. 54, n° 2, p. 565-587.
- COLONOMOS A., 2013, « Éthique et théories des relations internationales », Chapitre 1, in *Ethique des relations internationales*, p. 39-61.
- COUTURIER Y., BONIN L. et BELZILE L., 2016, *L'intégration des services en santé. Une approche populationnelle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 276p.
- COX R.-W., 1981, "Social forces, states and world orders: beyond international relations theory", in *Approaches to world order*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 85-123.
- DELPAL M.-C., 1993, *Politique extérieure et diplomatie morale : le droit d'ingérence en question*. [disponible en format kindle sur le site : <https://www.amazon.fr/Politique-ext%C3%A9rieure-diplomatie-morale-humanitaire-ebook/dp/B01BW3T1K8>].
- DOUXCHAMPS (Francis) (dir.), 1996, *Coopération décentralisée : une approche européenne nouvelle au service du développement participatif : Etude méthodologique*, Bruxelles, COTA, novembre.
- FASSIN D., 2006, « La biopolitique n'est pas une politique de la vie », *Sociologie et sociétés*, Vol. 38, n° 2, p. 35-48.

- FOUCAULT M., 1984, « L'Éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », *in Dits et Écrits*, Tome IV.
- GOUNIN Y., 2005, « Le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités locales », *AJDA*, 19 septembre, p. 1713-1717.
- GUESSELE ISSEME L.-P., 2013, « L'aménagement de la coopération décentralisée au Cameroun », *Revue africaine de droit et de science politique*, éd. le Kilimandjaro, Vol.1 n°01, Janv. Juin.
- GUILLAUD G. (dir.), 2005, *La coopération décentralisée : échanges et réflexions à partir de trois partenaires entre le Nord et le Sud*, L'Harmattan.
- HUSSON B. et al., 2017, « Introduction », *Revue internationale des études du développement*, Vol. 4, n° 232, p.
- HUSSON B., 2000, « La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud et à l'Est », éd. *Groupe d'initiatives*, juillet, p. 2. [En ligne] consulté le 21 juin 2019 sur disponible sur https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverse_7.pdf].
- HUSSON B., 2008, « Un quart de siècle de coopération décentralisée, une dynamique réussie ? », *Techniques financières et développement*, n° 92, p. 82-91.
- HUSSON B., 2009, « Coopération décentralisée et renforcement institutionnel, une dynamique à construire », *Cahiers de la coopération décentralisée*, n° 1, p. 8-22.
- HUSSON B., 2013, « Un dispositif de crédibilisation des collectivités décentralisées : les fonds d'appui aux collectivités territoriales », *Techniques financières et développement*, n° 112, p. 61-119 [disponible sur <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-3-page-61.html>].
- KEOHANE R., 1984, *After hegemony*, Princeton, Princeton University Press.
- KOUNOU, M., 2007, *Le Panafricanisme : de la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire*, Yaoundé, Éditions Clé.
- LAYE P., 2005, *La coopération décentralisée des collectivités territoriales*, Paris, La lettre du cadre territorial.
- MADIOT Y. et GOUSSEAU J.-L., 2002, *Collectivités locales et développement économique : élus locaux, entreprises et territoires*, Dexia, imprimerie Nationale.
- MASSART-PIERARD F., 2005, « Introduction à l'analyse de l'action extérieure des collectivités décentralisées et de ses répercussions », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 12, n° 2, p. 123-128.
- MAUSS M., 1923-1924, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives », document pdf produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, disponible sur le site web des classiques des sciences sociales [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html], Article originalement publié dans l'Année Sociologique, seconde série.

- MORGENTHAU H., 1978, *Politics among nations; the struggle for power and peace*, New-York, 5th edition, Alfred A. Knopf.
- NAEGEL P., « Comment la coopération décentralisée peut-elle accompagner la volonté politique de gestion démocratique des biens collectifs. L'exemple de l'IRCOD Alsace au Cameroun », *document de communication sur la coopération décentralisée entre les communes françaises et camerounaises*, [fichier au format Word], p. 6.
- NDEWE TICK A., 2015, *Mission de coopération entre la CAY 6^e et ses partenaires Alsaciens*, Rapport de Mission en France, du 1^{er} au 15 Décembre.
- NDJEMBE DOKALI J., 2015, *La coopération décentralisée entre la commune d'arrondissement de Yaoundé 6^e au Cameroun et la ville d'Erstein en France*, Mémoire de science politique, université de Yaoundé II, p. 57-58.
- NKENGNE SITCHIEWOCK J.-J., 2014, point focal, Chef du Service des Affaires Générales de la CAY6 et al, *Programme de réduction des risques de catastrophe programme d'actions de Yaoundé 6 – CAMEROUN Objectif général : Promouvoir les actions de résilience face aux catastrophes dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 6*, Yaoundé, juillet.
- NOIZET C., 2003, *La coopération décentralisée et développement local, les instruments juridiques de coopération*, Paris, L'Harmattan.
- NYE J., 2020, « Pourquoi la morale compte en politique étrangère », article mis en ligne sur le site de Project Syndicate le 8 janvier. consulté le 08 février 2020.
- NYE J.-S., 1992, *Le leadership Américain. Quand les règles du jeu changent*. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 266p ;
- PAQUIN S., 2003, *Paradiplomatie identitaire en Catalogne*, Canada, Presses de l'Université Laval.
- PAQUIN S., 2004, *Paradiplomatie et relations internationales Théorie des stratégies internationales des régions face à la mondialisation*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, coll. « Régionalisme et fédéralisme » n°3.
- PAQUIN S., 2005, « Les actions extérieures des entités subétatiques : Quelles significations pour la politique comparée et les relations internationales ? », *Revue internationale de politique comparée*, n°2, vol. 12, p. 129-142.
- PETITEVILLE F., 1995, *La coopération décentralisée : les collectivités territoriales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, L'Harmattan.
- PETITEVILLE F., 1996, « La coopération décentralisée Nord-Sud : vieux vin, nouvelle bouteille » ? *Politique africaine*, n° 62, p. 136-142 [fichier numérique au format pdf disponible en ligne sur <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/062136.pdf>
- REICH R.-B., 1993, *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.

- ROCHE J.-J., 2008, *Théories des relations internationales*, 7^e éd. Paris, Montchrestien, p. 128.
- ROUX C. et SAVARESE E., (dir.) 2019, *Science politique*, 3^e éd., Coll. Paradigme, Belgique, Bruxelles.
- SINDJOUN L., 2002 *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala.
- SPERBER D., 1985, *Le symbolisme en général*, Paris, Hermann.
- STEIWER N., 2013, « La coopération décentralisée : quelles retombées en France ? », dossier sur le « *Retour sur investissement* » de la coopération décentralisée, Mars.
- STRANGE S., 1987, “The persistent myth of lost hegemony, in international organization”, 41, 4, autumn, p. 551-574.
- STRANGE S., 1994, *States and markets*, Pinter, Londres.
- STRANGE S., 1996, *The retreat of the state: the diffusion of power in the world economy*, Cambridge University Press, Cambridge (Mass.).
- THUCYDIDE, *La guerre du Péloponnèse*, V^e Siècle av. notre ère.
- TULARD M.-J., 2006, *La coopération décentralisée*, Paris, LGDJ, coll. Politiques locales.
- UNESCO, *Domination ou partage, développement endogène et transferts de connaissances*, Paris, Unesco, 1980.
- VILTARD Y., 2008, « Conceptualiser la « diplomatie des villes » ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux », *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 58, p. 511-533.
- VILTARD Y., 2010, « Diplomatie de villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, n° 3 (Automne), p. 593-604.
- WALTZ K., 1979, *Theory of international politics*, WCB/Mac-Graw-Hill, Ney-York.
- WALTZ K., 1990, *Realist thought and Neorealist theory in journal of international affairs*, vol.44, n°1, spring.
- WALTZ K., 2000, *Structural realism after the cold war, in international security*, vol.25 (1), summer.

LIENS NUMERIQUES :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-tour-du-monde-des-idees/la-morale-et-la-diplomatie-peuvent-elles-se-rencontrer> [consulté le 26 mars 2020]

www.cncd.fr.

<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2007-3-page-135.htm>[consulté le 26 mars 2020] ; https://www.huffingtonpost.fr/pierre-guerlain/ethique-et-geopolitique-des-rapports-complexes_b_2204048.html [consulté le 26 mars 2020].

Voir « la ville d'Erstein aux côtés de la commune de Yaoundé 6eme », écrit par la cellule de communication et publié le mercredi, 02 Juin 2010 à 17h 30 ; consulté sur le site <http://www.minhdu.gov.cm/>, le 24 Juin 2016.